

LA CONFERENCE DE LA HAYE a commencé

La session préliminaire s'est ouverte hier dans le Palais de la Paix

Pour la première séance de la conférence de La Haye, la physionomie de la ville n'a pas changé : aucune décoration, aucun drapeau, pas de service d'ordre.

Trente-quatre Etats sont représentés

Trente-quatre Etats sont représentés, sinon par leurs délégations, non encore arrivées, du moins par leur représentant diplomatique à La Haye.

M. Van Karnebeek, ministre des affaires étrangères en Hollande, qui occupe provisoirement le fauteuil présidentiel, déclare ouverte la session préliminaire de la conférence de La Haye.

La France et la Belgique sont d'accord, mais...

Un de nos confrères parisiens précise que, au cours de l'entrevue d'hier entre MM. Jaspard et Poincaré, les deux hommes d'Etat ont constaté que les vues de la Belgique et de la France s'accordent complètement sur la question des biens privés, pour laquelle la Belgique entend maintenir la thèse qu'elle a soutenue à la conférence de Gênes.

La Belgique et l'Angleterre ne le sont pas

Les délégués anglais et belges ont eu, hier, à La Haye, une assez importante entrevue. Ils sont, en effet, en désaccord au sujet de la question de la restitution des biens privés.

On se souvient que les Russes avaient déclaré à M. Lloyd George qu'ils étaient prêts à restituer les 90 pour cent des propriétés confisquées. On demanderait donc aux bolchevicks pour quelles raisons ils refusent de restituer les 10 pour cent restants.

Puis on ferait des classifications par catégories d'industries. On demanderait ensuite aux Russes de préciser quelles usines et entreprises ils ont restituées.

L'Italie a répondu au memorandum français

Le comte Storza a remis, hier soir, au ministre des Affaires étrangères, la réponse de son gouvernement au memorandum français du 1^{er} juin relatif à la conférence de La Haye.

La Conférence a élu son Président

La Haye, 15 juin. — M. Van Karnebeek a été élu président de la Conférence de La Haye.

La jolie plage de Malo-Dunkerque est reconstituée

Lisez à ce sujet

Le Réveil Illustré

16 pages de Romans, Contes, Mode, Photos, Dessins amusants, etc. 20 CENTIMES

La Chambre s'est occupée du corps et de l'esprit

Elle a voté dix millions pour les jeux olympiques

Hier matin, l'ordre du jour de la Chambre appelle en premier lieu la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère des Affaires étrangères d'un crédit de dix millions pour la préparation des Jeux olympiques de 1924.

Après l'intervention de M. YBARNEGA-RAY, qui tenta vainement de faire majorer de quatre millions les crédits prévus, M. HERRIOT déclara qu'il refusait à la ville de Lyon les deux qu'elle avait réclamés, mais qu'il n'avait pas le droit de refuser à Paris, qui, tout d'abord, n'avait pas voulu s'en occuper.

Elle a discuté ensuite la réforme de l'enseignement

La Chambre a repris ensuite la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire.

M. Marcel PLAISANT dénia au Conseil supérieur de l'Instruction publique les qualités requises pour procéder à la réforme de l'enseignement.

M. HERRIOT parla dans le même sens et fit ressortir les difficultés que rencontrerait, avec le projet du gouvernement, l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

Le Gouvernement a posé la question de confiance pour la loi de recrutement

La séance de l'après-midi a été consacrée à la suite de la discussion de la loi sur le recrutement de l'Armée.

La Chambre a adopté un sous-amendement à l'article 2, ainsi conçu : « Lorsque le fils aîné d'une famille de 3 enfants et plus, appartenant à la classe 1922 ou à une classe postérieure, n'a pas pour une cause quelconque, bénéficié de la dispense, le bénéfice sera acquis au second des fils ou à défaut au troisième et ainsi de suite ».

M. ROGNON présenta un autre amendement en faveur des fils aînés de veuves ayant quatre enfants.

M. MAGINOT, Ministre de la Guerre, déclara que le Parlement ne faisait pas une loi d'assistance sociale, mais une loi militaire et qu'après les concessions faites en faveur de familles nombreuses, le Gouvernement, opposé à toute nouvelle dérogation, posait la question de confiance.

L'amendement Rognon fut donc repoussé ainsi que ceux de MM. ISRAËL PINARD, BENAZET, Emmanuel BROUSSE. Une proposition de GONIAUX et DEGUISE, en faveur des jeunes gens originaires des régions libérées n'eut pas un meilleur sort.

Pour le transport gratuit des P. G. décédés en captivité

Un groupe parlementaire de défense des anciens prisonniers de guerre vient de se constituer à la Chambre.

Le groupe a décidé d'appeler l'attention du Ministre de la Guerre sur la nécessité d'ouvrir un défilé pour le dépôt des demandes de transport à titre gratuit des corps des prisonniers de guerre décédés en captivité.

Les exhumations des militaires seront désormais garanties

A la suite de ces incidents, le Ministre a ré-évalué, député du Nord, le Ministre des Pénitenciers vient de lui adresser une lettre relative aux incidents qui se sont produits à Saint-Mandé le 28 Avril dernier à l'occasion des exhumations de corps de militaires inhumés dans cette localité.

Le Ministre expose que les opérations d'exhumation avaient été confiées à une entreprise privée. Malgré des adjonctions formelles de l'administration, l'adjudicataire a procédé aux exhumations avec un retard d'une journée et dans de mauvaises conditions.

A la suite de ces incidents, le Ministre a ré-évalué le contrat sans préjudice des pénalités et sanctions pécuniaires découlant des responsabilités assumées par l'entrepreneur.

GROS INCIDENT AUX ASSISES DE LA SEINE Deux heures de succès pour M^{me} Bessarabo

Des témoins lui sont extrêmement favorables et son défenseur est acclamé par le public

(SUITE)

L'audience est reprise à 3 heures 40. On donne lecture des pièces fournies par l'accusée elle-même établissant que le revolver qu'elle possédait M. Bessarabo avait été acheté au Mexique.

Ce n'est pas la mort qui téléphona le 31

Mais un mouvement d'attention se produit lorsque l'huissier introduit Mlle Cazenave, la dactylographe qui reçut un coup de téléphone, le 31 juillet, lorsque M. Dauphin se trouvait là.

« Monsieur, répond le témoin, nous ne recevions pas un coup de téléphone, mais plusieurs. Il est possible que quelqu'un m'ait téléphoné, soit ma sœur, ou une autre personne, mais je n'ai pas pu, en tout cas, ce n'était pas M. Weissmann ».

Le président Gilbert déclare l'incident clos et Mlle Cazenave se retire.

« Paul Jacques avait l'intention de se tuer »

On entend ensuite Edouard Franconi. C'est le premier témoin cité par la défense.

Mme Roques, institutrice, fait l'éloge de Mlle Paul Jacques, genéreuse, franche, loyale et docile.

M. le Dr Bourin, médecin civil, qui soigna pendant dix ans M. Jacques, ne peut pas dire de quelle maladie son client était atteint mais il affirme que le suicide est certain.

« Quelque temps avant de se détruire, Paul Jacques m'a fait part de son intention de se tuer ».

Le testament déposé

Un témoin, qui reçut de l'argent de Mme Bessarabo pour une affaire industrielle, M. Beudon, reconnaît à la barre qu'il doit encore dix mille francs à l'accusée.

M. Faye, notaire, vient affirmer avoir reçu le testament de M. Jacques.

Il vient l'affirmer. C'est encore un témoin de la défense.

La partie civile lui pose quelques questions. Sur une question de M^{re} Moro-Giafferi, le témoin ajoute que M. Jacques déposa lui-même chez son notaire son testament avec plusieurs autres papiers.

« Je suis d'accord avec vous sur ce point, maître », dit M. l'avocat général Mancel.

« Et c'est tellement exceptionnel que cela me fait peur », réplique M^{re} Moro-Giafferi.

M. Savariis, publiciste, a connu Héra Mirtel et sa fille.

Mme Emma Mackensie, femme de lettres également, leur a rendu visite plusieurs fois.

Les deux témoins font l'éloge des accusées, travailleuses, généreuses.

« Mlle Paule, dit le témoin, envoyait de l'argent à sa sœur ».

L'incident

Alors, l'avocat général se lève et donne lecture d'une lettre du témoin adressée à M. MAGINOT a prescrit que les travaux d'exhumation ne fussent désormais confiés qu'à des entreprises spécialisées dans les opérations de cette nature et offrant toutes garanties.

Un projet socialiste : Les droits de citoyen aux soldats

Le groupe socialiste, dans sa réunion de ce matin, a décidé de soutenir un article additionnel au projet de loi militaire, projet qui va être déposé par MM. GOUDE et FELIX et qui tend à autoriser les soldats de tout grade à user de leurs droits de citoyen, y compris le droit de parole dans les réunions publiques.

Une indemnité de déportation aux otages et prisonniers politiques

Une proposition de loi de M. Pasqual et plusieurs de ses collègues ayant pour objet d'accorder une indemnité forfaitaire de 100 fr. par mois de déportation ou d'emprisonnement aux otages de représailles et aux prisonniers politiques a été déposée sur le bureau de la Chambre.

Des meetings socialistes

Le groupe du Parti Socialiste a décidé d'organiser pendant la 1^{re} quinzaine de juillet, une série de meetings et de conférences dans divers centres régionaux auxquels participeront, outre plusieurs représentants du Parti au Parlement, des députés socialistes Belges et des Travailleurs Anglais.

Les villes où doivent avoir lieu ces réunions sont notamment : LILLE, Lyon, Marseille, Toulouse, Béziers, Bordeaux, Le Mans, Rennes, Brest, etc.

La Haute-Silésie sera évacuée dès samedi

Breslau, 15 juin. — La convention relative à l'évacuation de la Haute-Silésie sera signée incessamment.

Le premier jour prévu pour l'évacuation est samedi prochain.

La Banque d'Angleterre abaisse le taux de son escompte

Londres, 15 juin. — Le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre a été abaissé de 4 % à 3 1/2 %.

Nouvelle Note à l'Allemagne

Les Alliés marquent l'intention de ne pas céder sur leur dû

Paris, 15 juin. — La commission des réparations a envoyé hier une nouvelle note au chancelier Weirich.

Voici les grandes lignes de ce document : La commission des réparations dit d'abord que le contrôle des dépenses et des recettes de Reich, ainsi que la surveillance des établissements publics devront être négociés entre le comité des garanties et le gouvernement allemand. C'est pourquoi la présente note a été adressée au chancelier allemand.

Le prêt forcé, le budget des chemins de fer et des postes et télégraphes, en troisième lieu, l'autonomie de la Reichsbank.

En ce qui concerne l'emprunt forcé, la commission exprime l'espoir que grâce à cet emprunt, et jusqu'au 1^{er} janvier 1923, pourra être comblé sur une plus-value de recettes de 40 milliards de marks-papier.

Rappelons en passant, que ce chiffre de 40 milliards avait été donné par l'Allemagne, dans une annexe encore inédite de sa lettre du 28 mai, déjà publiée.

Quant à la question de l'autonomie de la Reichsbank, la commission prend note de l'affirmation du chancelier, que la nouvelle organisation prévue assure la pleine indépendance de la banque.

Toutefois, la commission entend que l'indépendance du personnel de la banque soit garantie. Le gouvernement allemand n'aura un droit de veto que sur le choix du président. Encore celui-ci devra être pris parmi les membres du Conseil d'administration.

La commission renonce à exiger le règlement de ces dernières questions par voie législative. Elle se déclare satisfaite d'un règlement par voie administrative, encore qu'elle fasse remarquer que les avances de la banque au gouvernement devront être faites selon les principes habituels d'une bonne gestion.

La commission estimant prématuré, dans l'état actuel des finances allemandes, d'exiger le retour aux sévères méthodes d'avant-guerre, mais elle compte que le gouvernement allemand procédera aussi énergiquement et aussi rapidement que possible à l'assainissement de ses finances. Tel est le sens de la note de la commission des réparations.

Elle marque une étape de plus dans la voie qui avait été ouverte lors de l'établissement de l'état de paiement du 21 mars. Tout en visant l'amélioration de la situation allemande, elle marque l'intention des Alliés de ne pas céder sur leur dû.

Le Ministre des Travaux Publics va être appelé devant la Commission des Mines

IMPORTANTE INTERVENTION DE MAËS, BASLY ET CADOT

La Commission des Mines s'est réunie hier à la Chambre, sous la présidence de M. Crollard.

Les citoyens Maës, Basly et Cadot assistaient à la séance de la Commission et ils ont signalé les mesures prises récemment par les Compagnies Minières au sujet de la détermination des accords relatifs aux salaires. Nos amis ont signalé également les tentatives faites pour modifier les conditions d'application de la loi Durafour. Ils ont entre-tenu la Commission de la question des transports pour les charbons français et étrangers. Ils ont demandé que la Commission convoque d'urgence le Ministre des Travaux Publics pour être entendu au sujet de la grave situation créée dans les régions minières par les décisions des Compagnies. La Commission a pris en considération les importantes observations de Maës, Basly et Cadot, et a décidé de convoquer M. Le Trocquer, Ministre des Travaux Publics à une très prochaine séance. D'autre part, la Commission va examiner dès la semaine prochaine la question des salaires et de la durée du travail.

Tué par la boule d'un jeu de quilles

Une partie de quilles se déroulait dans la cour du cabaret Passion, à Rainars (arr. d'Arves), quand le fils du banquier de l'établissement, Maurice Passion, 22 ans, venant à passer près des joueurs, reçut à la tête la boule que l'un d'eux venait de lancer.

Le jeune homme mourut peu après des suites d'une fracture du crâne.

Les détournements à la Mairie de Noeux

Le Maire a été condamné à six mois de prison

C'est à l'audience correctionnelle de Béthune du jeudi 15 juin qu'on a jugé l'affaire concernant le maire de Noeux, Monsaert, accusé de vol d'une somme de 1.400 francs, provenant de la souscription faite pour l'érection d'un Monument aux Morts.

Me Lafont et Me Phalempin défendaient l'accusé. Malgré leur brillante plaidoirie, le maire de Noeux a été condamné à 6 mois de prison. Le secrétaire de mairie qui avait remis au maire l'argent qu'il détenait comme trésorier, a été équitivement détenu par Me Krimp. Le tribunal a condamné à 8 jours de prison avec sursis.

Aucune manifestation ne s'est produite à la sortie des inculpés.

AU SENAT

UNE INTERPELLATION SUR LES REPARATIONS

MM. FRANCOIS ALBERTI et HENRY DE JOUVENEL ont informé le Président du Conseil de leur intention de l'interpeller à la prochaine séance sur les conditions dans lesquelles il entend poursuivre tant à La Haye que dans les divers entretiens avec les Alliés la politique des réparations et celle de la reconstruction européenne.

LES REFORMES DANS L'ADMINISTRATION DES P. T. T.

M. PAUL LAFFONT, sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. a été entendu par la Commission du Commerce, de l'Industrie, du Travail et des Postes du Sénat au sujet des importantes réformes dont il a envisagé la réalisation.

M. Paul Laffont a exposé à la Commission l'intérêt que présente la mise en discussion rapide des projets de loi sur la réforme financière, des Postes, sur la réforme administrative, sur l'amélioration à l'extension de l'abonnement à conversations taxées, à l'abonnement forfaitaire.

Au Conseil des Ministres

Paris, 15 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, au ministère des Affaires étrangères, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Le président du Conseil a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

DES ALLOCATIONS TEMPORAIRES AUX ACCIDENTES DU TRAVAIL

M. Albert Peyronnet, ministre du Travail a fait part au Conseil des décisions qu'il se propose de faire à la Commission spéciale du Sénat en vue de hâter l'adoption du projet de loi accordant des allocations temporaires en faveur des accidentés du travail.

DES OBSEQUES NATIONALES AUX MARINS TUÉS A ATHENES

Le Conseil a décidé qu'une cérémonie semblable à celle qui a eu lieu pour les obsèques des victimes du cuirassé « Liberté », aurait lieu à Toulon pour les obsèques des marins tués à Athènes, dont les restes vont être ramenés en France. Le gouvernement sera représenté par le ministre de la Marine.

Au Groupe interparlementaire des départements dévastés

Paris, 15 juin. — Le Groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat aujourd'hui sous la présidence de M. Hayez.

Il s'est occupé du projet de loi sur le casier des délinquants accompli pendant devant la Chambre des Députés et a décidé d'en presser le vote.

Des réclamations lui ont été adressées au sujet de la perception de la taxe de luxe au profit de la reconstruction mobilière et d'abus qui ont été signalés à ce sujet par M. Bersot.

M. Tournon met ses collègues au courant de l'état de la question relative aux droits de mutation à titre gratuit entre-vifs ou par décès. Le Groupe décide ensuite d'appeler l'attention du ministre des régions libérées sur la proposition de loi déposée par M. Léon Pasqual sur les indemnités à accorder aux otages de guerre et aux prisonniers politiques et d'insister auprès du ministre de la guerre afin d'obtenir une prolongation des délais pour le dépôt des demandes de transferts gratuits des corps des prisonniers de guerre morts en activité.

Enfin une délégation de l'Union Générale de la Brasserie Française et des Groupements d'anciens combattants a été présentée par M. Vaindame et entendue au sujet de la proposition de loi sur les loyers de guerre en pays envahis, votée par la Chambre des Députés et soumise au Sénat.

La commission de législation civile étant chargée de l'examen, le groupe donne mandat à M. Hayez, président, et à René de Coues, d'interroger le ministre de l'Intérieur sur la possibilité de délibérer avant la fin de la session.

FEUILLETON DU 17 JUIN. — N° 27

SANG MAUDIT

par ELY MONTCLERC

A demain, monsieur le cosmétique, et bonne chance ! L'homme tourne brusquement les talons et marche à grandes enjambées vers la rue des Chantiers, car le dernier train allant vers Paris passe à onze heures quarante-cinq.

Sur l'avenue, maintenant, les dernières boutiques avaient clos leurs volets, les cafés étaient fermés ; c'était un silence de mort.

Prestement, l'inconnu profitant de l'obscurité relative, grâce au petit nombre de réverbères, déroula son cache-nez, rabattit le col d'astrakan de sa pelisse, donna une forme directe à son autre mot.

Et, comme il s'engageait dans la rue des Chantiers, un tramway passa, presque vide. Il y monta, fut assis sur un fond de la voiture sous la lueur brillante d'une ampoule électrique.

Il apparut, mis avec recherche, cravaté de satin noir, l'air d'un élégant gentleman. Sa barbe brune en pointe tranchait sur le blazon éblouissant de sa chemise de fine toile, ses grandes yeux noirs voilés, son teint mat, ses lèvres charnues, son type admirable d'Oriental évoluèrent autour de lui.

chuchoter à l'oreille de flatteuses réflexions. Mais Alvarez y paraissait insensible.

Il ne voyait rien autour de lui, car ses yeux plongeaient en lui-même, et, au sein de l'abîme, le malheureux s'arrêta un instant épuisé.

Ce n'était pas une nature foncièrement mauvaise comme celle de Marianna, et, jusqu'alors, le banquier n'avait jamais dévié de la route droite.

Chose étrange, il dédaignait l'argent, ou plutôt n'y tenait que d'une manière relative pour les joies, le bien-être qu'il procura, et non comme certains, en amoureux du veau d'or !

Sommeil, tandis qu'il glissait sur les rails le tramway électrique, Alvarez jeta un regard vers le passé.

Il se retrouvait enfant, pauvre, maltraité par sa mère qui ne l'aimait pas, livré à tous les hasards d'une existence sans amour et sans protection.

Un seul être au monde lui souriait, effleurait sa joue pâle d'une caresse, une enfant rousse et blanche, à la chair de lait, aux yeux d'acier, à la bouche pur rouge que la pluie sanglante d'une fraise des bois.

avec de subits accès de méchanceté, des caprices fous, mais enfin elle l'aimait.

Elle était la seule qui l'embrassât, lui dit parfois une douce parole, assaillit ses grandes yeux noirs débordants de larmes, en échange de cette amoureuse d'amour faite par Marianna, Adalbert lui avait voué son âme.

Le tramway électrique s'arrêta devant la gare des Chantiers.

Alvarez sauta sur le pavé raboteux de la petite place, s'enfonça dans la gare laide et sale, prit son billet, atteignit le quai de départ, et, comme pressé aussitôt le train de la ligne de Chartres arrivait, il monta dans un compartiment de première classe absolument vide.

Malgré les bouillottes nouvellement remplies, il ne faisait guère chaud dans ce wagon.

Adalbert ferma sur les carreaux gelés, les rideaux de laine bleue, il baissa le store du plafond sur le grand ciel rond de la lampe, puis s'allongea, les jambes couvertes de sa pelisse fourrée, il baissa ses paupières et retomba dans un sommeil fertile en visions.

Maintenant il se voyait âgé de quatorze ans, à la mort de sa mère.

sur l'or, et qu'il devait songer à gagner sa vie.

Trois jours plus tard, il s'embarquait pour l'Amérique du Sud.

Cris pleurs, désespoirs, tout, hélas ! même les protestations d'ordinaire écoutées de Marianna, tout fut inutile.

Expédié comme un colis vivant, à peine recommandé au capitaine de la « Garonne », en partance pour Buenos-Ayres, le pauvre garçonnet devait partir.

Il se rappelait sa douleur muette en quittant la petite fille ; sa seule affection, en recevant son dernier baiser... puis l'adieu bourru du père Chimène, et les mille bruits du départ.

Le navire quittant le port avec de grands remous, les mouchoirs qui s'agitent, les souhaits de ceux qui restent et qui sanglotent, les commémorations impétueuses du capitaine... enfin la haute mer, immense, majestueuse, se confondant au loin avec le ciel.

A dater de ce jour, Adalbert s'était trouvé seul, toujours seul.

lorsque, brusquement, la face des choses changea.

Un appel impérieux de sa sœur le rappelait en France, à Paris, où Chimène enrichi, devenu baron de Bindolf, habitait maintenant.

Il s'était écoulé plus de huit années depuis cette minute béate, et Adalbert le retrouvait en son esprit aussi fraîche que si elle eût daté de la veille.

Qu'elle était splendide, belle, sa sœur, dans l'épanouissement radieux de sa vingt-cinquième année, et comme le luxe lui allait bien !

Que de confidences, que de récits, que de questions broiaient les lèvres du jeune homme en retrouvant Marianna.

Et cette fortune immense, colossale, comment s'était-elle en si peu de temps édiflée ? Avec une caresse et un de ses sourires ensorcelateurs, Marianna ne dit que ce qu'elle voulait bien. Le père avait eu beaucoup de chance en Amérique, où il était allé tous deux passer quelques années.

La riche venue, ils racontèrent en Europe pour s'y reposer, y briller.

— Oublié ? jamais ! tu es mon frère, et je t'aime.

Quant à l'écriture, impossible... nous étions dans la France, les Chimène, nous deux avec papa.

Je l'aidais, tu comprends ; puis, on ne restait pas beaucoup en place... on voyageait, on courait dans les villes, les pays hier inconnus, aujourd'hui habités. J'ai vu s'élever, en quelques semaines, des villes importantes... J'ai... mais qu'importe ! faisons cela. Ce n'était pas de ton côté, d'interroger nous étions dans l'Amérique du Nord.

— Enfin, maintenant, tu touches au fait et je t'oublie si peu, Adalbert, que, sans toi mon bonheur n'eût pas été complet.

J'ai insisté pour le faire venir, le père s'y opposait... ah ! ah ! ah ! il a cédé va, car ce que veut Marianna elle le veut bien, et moi je veux l'aveir pour de moi, toi, moi, moi ! si dévoué, si bon ! seulement, na dia pas que nous sommes de la même famille.

Tu ne portes pas mon nom, c'est commode ; demeurons pour le monde des étrangers.

Et comme il résistait, demandait des explications : Je le veux ainsi, c'est ainsi que cela sera déclaré la belle fille d'une voix tranchante. Inutile donc de me questionner. C'est mon intérêt, et c'est ma volonté, cela doit te suffire.

LA GRANDE Marque Nationale Française 91, Grande-Rue, MONTROUGE (Seine)